

Rythmes scolaires, c'est l'heure du bilan !

Les enseignants parisiens font partie des premiers à s'être vus imposer la réforme des rythmes scolaires. Aujourd'hui, les textes réglementaires obligent la ville et l'académie à en tirer un bilan. Un nouveau PEDT va être rédigé. À nous, enseignant-es parisien-nes, de présenter notre propre bilan et de le faire connaître si on ne souhaite pas laisser le champ libre aux coups de com' des uns et des autres. Pour mémoire, en avril 2015, la FCPE se permettait par exemple d'indiquer dans un communiqué que « les enseignants parisiens admettent que les enfants ont 3 semaines d'avance dans l'apprentissage de la lecture ».

Nous avons besoin d'un constat le plus fin possible de l'application de la réforme afin de peser dans les discussions qui auront lieu tout au long de l'année et d'être force de propositions qui aillent dans l'intérêt des enseignant-es comme des élèves. **Nous avons donc pris la décision de lancer une grande consultation destinée à l'ensemble des enseignant-es parisien-nes. C'est donc le moment de vous exprimer ! Nous avons besoin de vous !** Nous porterons votre voix et vos revendications dans les instances. Par ailleurs, nous nous engageons à mener une grande campagne de presse sur la base des remontées de cette consultation.

Cette enquête que nous vous faisons parvenir au sein de ce journal peut être remplie à titre individuel ou collectif, et ce dès que possible.

Le bureau départemental du SNUipp-FSU Paris

Sommaire

- p. 2 Réunions d'informations syndicales à venir : Segpa; directeur/trice d'école; PEIMF, CPC, DEA ; Unités d'enseignement
Formation initiale : audience ESPE/académie
- p. 3 Carte scolaire : arrivée de contractuels dès cette rentrée
Carrière (promos, permut, CFP)
- p. 4 Bulletin d'adhésion

En insert

Grande consultation
Rythmes scolaires : l'heure du bilan !

Prochaines réunions syndicales

Les réunions syndicales sont un droit pour l'ensemble des personnels, syndiqué-es ou non. Elles sont un lieu d'informations, d'échanges et de débats entre collègues avec les militants syndicaux et les représentants du personnel.

Ces rencontres peuvent prendre la forme de réunions d'information syndicale ou de stages de formation syndicale. Il est maintenant trop tard pour demander une autorisation d'absence pour les stages du mois de novembre et décembre, mais un certain nombre de réunions d'information syndicale sont organisées ces mois-ci. Ces réunions auront lieu à la Bourse du travail, 3 rue du Château d'Eau, 10ème – M^oRépublique. Si la réunion a lieu pendant le temps scolaire, il suffit d'envoyer la lettre-type (modèle en ligne) à l'EN 48h avant la réunion. La participation aux réunions hors temps scolaire permet de déduire trois heures des 18h d'animations pédagogiques dans la limite de 9h.

RIS « direction d'école »

Jeudi 3 décembre de 13h30 à 16h30

Le SNUipp-FSU invite l'ensemble des directeurs/trices parisiennes à se réunir afin de débattre ensemble pour faire le point sur le fonctionnement de la direction d'école en cette rentrée au sein des écoles parisiennes et de construire les revendications prioritaires à porter auprès de l'académie et de la ville. Cela sera l'occasion pour les représentant-es du personnel de rendre compte des travaux et revendications portées lors du groupe de travail académique sur la simplification des tâches de direction.

Par ailleurs, le SNUipp-FSU présentera les informations en sa possession sur la clarification des missions que souhaitent enclencher la ville.

Un temps de la discussion sera également réservé à l'application de la réforme des rythmes avec notamment une réflexion sur les rôles respectifs du REV et du directeur/trice.

RIS « Peimf, CPC, DEA »

Vendredi 13 novembre à 16h

La rentrée des étudiant-es et stagiaires a été très chaotique, cela ne peut continuer ainsi. Comme il le fait depuis des années, le SNUipp-FSU propose aux formateurs/trices du 1er degré de se réunir pour en débattre et construire ensemble les revendications à porter tant auprès de l'ESPE que de l'académie.

Cela sera aussi l'occasion de rendre compte de l'audience du SNUipp-FSU avec la direction de l'ESPE et de l'académie qui a eu lieu le 14 octobre. Les revendications du SNUipp-FSU ont-elles été entendues. Cette réunion sera donc l'occasion de discuter collectivement de la maquette du Master et de l'organisation de l'intervention des formateurs/trices du 1er degré au sein de l'ESPE.

RIS « Segpa »

Lundi 16 novembre de 13h30 à 16h30

Le ministère vient de publier la circulaire sur les enseignements généraux et professionnels adaptés. Ce texte, tout en reprenant des revendications portées par le SNUipp-FSU pose question(s) sur un certain nombre de points : la classe de 6^e, les co-interventions PE-PLC, leur mise en œuvre et la situation particulière des SEGPA hors collège comme c'est le cas à Paris. Il est donc indispensable que nous débattions collectivement de ces textes.

Cette réunion sera aussi l'occasion de faire un point sur le fonctionnement des Segpa parisiennes.

RIS « Unité d'enseignement »

Lundi 23 novembre de 13h30 à 16h30

Le SNUipp-FSU invite les personnels travaillant en unité d'enseignement à venir s'informer et débattre des évolutions réglementaires en cours.

Audiences : compte-rendus en ligne

Audience SNUipp-FSU/Dasco

en date du mardi 13 octobre

Le SNUipp-FSU a souhaité rencontrer Mme Darpheuille, directrice des affaires scolaires de la Ville de Paris pour aborder un certain nombre de points. Le syndicat a eu l'occasion de porter ses revendications sur un certain nombre de sujets : rythmes scolaires, clarification des missions de direction d'école, recrutement des ASEM, problème de chauffage dans les écoles, transports scolaires...

Formation initiale :

audience du SNUipp-FSU avec l'académie et l'ESPE

Depuis le début d'année, le SNUipp-FSU a interpellé l'académie et l'ESPE par courrier à deux reprises sur les mauvaises conditions de formation des stagiaires. Le syndicat a ensuite demandé à rencontrer la direction de l'ESPE et de l'académie. Cette rencontre a eu lieu le 14 octobre. Les revendications du SNUipp-FSU ont-elles été entendues. Un groupe de travail va se mettre en place pour revoir la maquette du Master et organiser l'intervention des formateurs/trices du 1er degré au sein de l'ESPE.

Des contractuels dès le mois de novembre, Non à l'embauche d'enseignants précaires et non formés !

Lors du CTA du 13 octobre comme du CDEN du 16 octobre, les représentant-es de parents d'élèves comme les représentant-es des enseignant-es qui ont participé aux débats (SNUipp-FSU, Snudi-FO, Sud Education) ont décrit des conditions d'enseignement dégradées en cette rentrée. A l'initiative du SNUipp-FSU, a été voté un vœu revendiquant une dotation budgétaire positive à la hauteur des besoins constatés pour la rentrée prochaine. Le compte-rendu complet du comité technique est toujours disponible en ligne.

Ras-le-bol des coup de com' ministériels !

L'académie voulait se limiter à un bilan de rentrée orienté uniquement du point de vue de la baisse globale des effectifs dans les écoles parisiennes et donc des ouvertures et fermetures de classes. Pour le SNUipp-FSU c'est insuffisant ! L'état dans lequel se retrouvent les écoles parisiennes en cette rentrée mérite un vrai débat sur la réalité de ce que vivent les élèves et les collègues au quotidien. Il est évident que nous continuons à accueillir les élèves dans nos écoles et travaillons pour la réussite de tous, mais l'impression dominante est que les conditions de travail sont de plus en plus dégradées et le moral des collègues est au plus bas. Par ailleurs, le SNUipp-FSU a exprimé le ras-le-bol des

personnels face aux coups de communication permanents du Ministère qui embellit la réalité difficile que nous vivons au quotidien pour la travestir en un monde merveilleux.

Refus de la précarité dans les écoles

Après les interventions du SNUipp-FSU dénonçant les difficultés émergentes de remplacement et la vacance de postes dans l'ASH, l'académie a précisé que les listes complémentaires aux différents concours ont été épuisées et que des contractuels allaient être embauchés dès la rentrée des vacances d'automne (inédit depuis 1981). Le SNUipp-FSU a dénoncé l'impasse dans laquelle nous nous trouvons au sein de l'académie, conséquence du manque de postes et du manque de personnels au sein de l'aca-

démie. Cela va avoir des conséquences négatives pour les élèves comme pour les personnels, il est clair que la fameuse priorité au primaire a été rangée dans les tiroirs du Ministère.

Pour une dotation budgétaire à la hauteur des besoins

Le Ministère compte supprimer de nouveau des postes dans les écoles parisiennes à la rentrée prochaine, suppressions s'ajoutant aux 29 suppressions de cette année. Pour le SNUipp-FSU, il n'en est pas question. Après l'adoption d'un vœu rassemblant l'ensemble de la communauté éducative, le syndicat compte bien peser pour obtenir une dotation budgétaire à la hauteur des besoins constatés.

Informations administratives diverses

| Changer de département : permanences spéciales les 18 et 24 novembre

La note de service «mobilité» paraîtra le 12 novembre. Les enseignant-es souhaitant changer de département vont devoir saisir leurs vœux sur le serveur SIAM du 19 novembre au 8 décembre, midi. Le calendrier complet de cette opération est disponible sur le site du SNUipp-FSU Paris. Afin d'accompagner les collègues, le SNUipp-FSU met à disposition des personnels des outils en ligne (calculateur de barème, statistiques de départs vers les différents départements les années passées...). Par ailleurs, les collègues concernés sont invités à venir au local syndical (local sur rue à l'angle des rues de Tourville et de Pali-Kao, 20ème) pour un entretien individuel afin d'être accompagnés et soutenus dans leur démarche. Une fiche de contrôle syndical est aussi disponible en ligne.

| Promotions : CAPD le 10 décembre - remplir la fiche de contrôle syndical

Une promotion, c'est le passage à l'échelon supérieur. Les promotions ne se font pas au même rythme pour tout le monde (selon son statut PE ou instit, selon les échelons...). Toutes les promotions du 1er septembre 2015 au 31 août 2016 sont étudiées en CAPD, une fois par an. Pour l'année scolaire 2015-2016, la CAPD se tiendra le 10 décembre. Afin que les représentant-es du personnel puissent vérifier les barèmes, les personnels promouvables sont invités à remplir une fiche de contrôle syndical en ligne rapidement.

Attention, le passage à la Hors Classe sera examiné au printemps 2016.

| Liste d'aptitude à la direction d'école : CAPD le 10 décembre

Les collègues qui ont passé les entretiens afin d'être inscrit-es sur la liste d'aptitude à la direction d'école verront leur candidature étudiée lors de la CAPD du 10 décembre. Celles et ceux qui souhaitent être informé-es de leur résultat provisoire une semaine avant la CAPD sont invité-es à envoyer un mail au syndicat en indiquant s'ils souhaitent connaître l'avis de la commission les concernant. En effet, les représentant-es du personnel peuvent en demander la lecture lors de la CAPD.

| Congé de formation professionnelle : envoyer une copie de sa demande au syndicat - CAPD le 17 mars

a changer

A changer

Bulletin de syndicalisation 2014/2015

Le syndicat ne reçoit aucune subvention et ne vit que par les cotisations de ses adhérents



Le SNUipp-FSU Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse personnelle :

Tél. personnel : Portable :

E-mail :

Adresse professionnelle :

Echelon :

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableau ci-contre)

- Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques
- Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : Signature :

Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débiteront le 5 du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB.

TACITE RECONDUCTION Novembre Janvier Mars Mai Juillet
 Décembre Février Avril Juin Août

Mandat de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU Paris à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU Paris.
 Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DEBITEUR :

Votre nom : Votre prénom :

Votre adresse :

Code postal : Commune :

IBAN

.....

BIC

.....

A le

Signature :

66% de la cotisation est déductible sous forme de crédit d'impôt

Montant et coût après déduction fiscale pour les instituteurs, PE et hors classe

Ech	Instit.	soit après déduction d'impôts	PE	soit après déduction d'impôts	Ech	Hors classe	soit après déduction d'impôts
4	121 €	40 €	139 €	46 €	5	225 €	74 €
5	124 €	41 €	147 €	48 €	6	240 €	79 €
6	126 €	42 €	151 €	50 €	7	254 €	84 €
7	129 €	43 €	160 €	53 €			
8	136 €	45 €	172 €	57 €			
9	143 €	47 €	184 €	61 €			
10	152 €	50 €	198 €	65 €			
11	167 €	55 €	213 €	70 €			

Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, formation, Clin, remplaçants avec Issr...	Ajouter 5 €
Direction d'école ou d'Egpa	Ajouter 13 €

Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

Autres situations

PES (prof d'école stagiaire)	Cotisation 90 €
Pension inférieure à 1500 €	Cotisation 90 €
Pension entre 1500 et 2000 €	Cotisation 105 €
Pension supérieure à 2000 €	Cotisation 120 €
Disponibilité	Cotisation 80 €
Emploi de vie scolaire (EVS)	Cotisation 40 €
Assistants d'éducation (AE)	Cotisation 60 €

Crédit Mutuel Enseignant
69 boulevard saint Germain
75005 Paris

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA
FR50ZZ629416